

Du bon usage des outils informatiques

Pour une utilisation raisonnée des moyens de communication modernes dans la gestion de la classe

Résolution de l'AD du SAEN du 19 septembre 2017, relative à l'usage administratif des outils informatiques

Contexte

- Au fil des ans, au-delà de leur apport pédagogique, l'utilisation d'outils informatiques dans la gestion de l'école s'est accrue spectaculairement ;
- Les enseignants sont ainsi appelés à utiliser de multiples plates-formes et outils informatiques officiels (RPN ; évaluation aux cycles 1 et 2; PER; MER; Maths; CLOEE, y compris gestion informatique des absences des élèves ; ProNote, etc).

Résolution

L'AD du SAEN, réunie le 19 septembre 2017, à Colombier, demande au Département de l'Éducation et de la Famille :

- d'assurer aux enseignants un accès simplifié à l'ensemble des plates-formes numériques qu'ils sont appelés à utiliser ;
- de ne mettre en place que des outils apportant une claire plus-value ;
- de faire en sorte que l'utilisation de l'informatique ne contraigne pas les enseignants à accomplir une tâche à double, voire à triple ;
- de compenser toute nouvelle prestation attendue des enseignants par des mesures d'allègement équivalentes.

L'Assemblée des délégués du SAEN décide de soumettre cette résolution à l'Assemblée générale du SAEN du 1^{er} novembre 2017 à Colombier.

Colombier, le 19 septembre 2017